

**Formulaire de déclaration et d'engagement du
Vétérinaire Utilisateur de médicaments Anticancéreux (CMR)**

*Cette déclaration doit être faite au CROV préalablement à tout traitement anticancéreux. L'établissement de soins dans lequel sont utilisés les médicaments anticancéreux (CMR) **DOIT être** une clinique vétérinaire ou un centre hospitalier vétérinaire (Article R242-54 du code de déontologie).*

Je soussigné(e), Docteur Vétérinaire

dont le numéro d'Ordre est

, déclare exercer dans l'Établissement de Soins Vétérinaires suivant :

déclare également employer des médicaments anticancéreux (CMR) et m'engage à respecter les règles de bonnes pratiques relatives à leur emploi en médecine vétérinaire.

Avant la mise en œuvre de tout nouveau traitement, je m'engage à :

- recueillir auprès du propriétaire ou du détenteur de l'animal les informations relatives à son entourage qui me permettront d'apprécier au cas par cas la mise en œuvre du traitement anticancéreux et le choix du mode d'administration ;
- informer le propriétaire ou le détenteur de l'animal des particularités des médicaments anticancéreux et notamment du danger représenté par leur utilisation, particulièrement pour les femmes enceintes ou allaitant, les personnes mineures et les personnes immunodéprimées ;
- recueillir l'adhésion du propriétaire ou du détenteur au respect des contraintes liées à la mise en œuvre d'un traitement anticancéreux, en particulier lorsque l'animal est hébergé chez son propriétaire ou son détenteur.

Je déclare avoir pour vétérinaire référent le Docteur Vétérinaire

Je joins à cette déclaration le document signé désignant le vétérinaire référent (*sauf si celui-ci a déjà été transmis auparavant*).

Fait à

, le

(Signature et cachet du déclarant)